Nous ons-nous d'ajouter qu'actuellement M. Ferry a renoncé à l'idée de donner sa démission.

Dans la soirée, M. Brisson a envoyé à M. Jules Ferry un ami commun, et il a été décidé qu'une entrevue de réconciliation aurait lieu.

Paris, 17 décembre.

On annonce qu'aussitôt après la séance de la Chambre, M. Charles Ferry, frère du président du conseil, a envoyé ses témoins à M. Cunéo-d'Ornano. Ces témoins sont MM. Renault et Devès.

A la suite de la conférence qui vient d'avoir lieu chez M. Brisson entre M. Jules Ferry et M. Cunéo-d'Ornano, il a été convenu que l'incident de ce soir ne paraîtra pas demain au *Journal officiel*.

En conséquence, M. Charles Ferry a retiré la mission qu'il avait confiée à ses témoins.

L'Union parlementaire des droites

Paris, 17 décembre.

L'Union parlementaire des droites, après s'être concertée avec le bureau de la droite royaliste, a renouvelé sa précédente déclaration, et a décidé que plusieurs membres interviendraient dans la discussion du budget extraordinaire afin de faire ressortir, aux yeux du pays, le résultat déplorable de la gestion financière du gouvernement.

La loi municipale et les églises réformées

Paris, 17 décembre.

Les représentants du consistoire de Paris et de l'Eglise réformée de la confession d'Angsbourg ont été entendus par la commission relative aux inhumations. Ils ont soutenu que le projet voté par la Chambre serait ruineux pour leurs églises.

Les funérailles de M. Victor de Laprade

Lyon, 17 décembre.

Aujourd'hui à midi, ont eu lieu les obsèques de M. de Laprade au milieu d'une affluence considérable. On remarquait dans le cortége toutes les notabilités littéraires de la ville, les professeurs des facultés en robe, les membres du barreau, les médecins, etc.

Après le service funèbre à l'église d'Ainay, le cortége s'est dirigé vers la gare Saint-Paul, d'où le corps sera conduit à Montbrisson, où aura lieu l'inhumation.

Le «Parlement» et le «Journal des Débats»

Paris, 17 décembre.

Il est question, pour le 8 janvier 1884, de la fusion du *Journal des Débats* et du *Parlement*. Les deux journaux, réunis en un seul, auraient pour directeurs MM. Patinot, gendre de M. Buffet, et Ribot.

La Tempête

Cherbourg, 17 décembre.

Une violente tempête de vent du Nord force les paquebots à relâcher sur rade.

La mer est très-forte.

EXTÉRIEUR

Le prince impérial à Rome

Rome, 17 décembre.

Le train royal venant de Gênes est entré en gare de Rome à minuit et demi.

Le roi et le prince Amédée, tous les deux en uniformes de généraux italiens, ainsi que le prince héritier d'Italie, en uniforme du collége militaire, attendaient l'arrivée du train.

Le roi, le prince Amédée et M. Minghetti portaient tous les trois les insignes de l'Aigle de Prusse.

Dans la suite du roi Humbert, on remarquait tous les ministres en uniformes, les grands dignitaires et beaucoup de généraux italiens.

Le prince impérial d'Allemagne portait l'uniforme de feld-maréchal et le grand cordon de l'ordre militaire de Savoie.

Après être descendu du wagon, le prince impérial embrassa quatre fois le roi sur les joues.

Voici textuellement les paroles que prononça le roi à ce moment.

« Je suis heureux de recevoir Votre Altesse et de pouvoir l'embrasser. »

Le prince répondit :

« Vous connaissez mes sentiments pour vous et pour votre pays. »

La musique jouait une marche prussienne. Les forts ont tiré vingt-et-un coups de canon.

Le prince impérial embrassa ensuite trois fois le prince héritier d'Italie et deux fois le prince Amédée.

A la sortie de la gare, la cavalerie a rendu les honneurs militaires. L'infanterie formait la haie. Les maisons étaient pavoisées.

Les membres de la colonie accueillirent le prince par un immense hourrah; trois sifflets répondirent à ces acclamations.

A la place du Quirinal, on a fait au prince une véritable ovation.

Le prince impérial, en compagnie du roi et de la reine, a paru au balcon du palais et a été longuement applaudi par la foule.

Rome, 17 décembre.

Le *Fusio*, organe radical, publie un article dans lequel il recommande à ses amis d'être calmes à l'arrivée du prince allemand.

« Nous pourrions, dit-il, le recevoir à la parisienne et nos sifflets couvriraient de beaucoup le fracas de l'enthousiasme officiel et vénal. Mais nous préférons rester calmes.

» Les journaux modérés des deux gouvernements et même ceux de la pentarchie nous disent que l'arrivée du prince est une nouvelle affirmation de l'alliance si pompeusement vantée de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie. Pour nous, nous ne sommes, et ne serons jamais partisans de cette alliance de réaction européenne, dont l'Italie a déjà prouvé les effets par une politique de servilisme à l'extérieur et de réaction à l'intérieur.

» Le prince Frédéric-Guillaume est le connu voyageur de Bismarck; il arrive d'Espagne où il plaidé la triste cause de l'absolutisme et il vient ci réconcilier, à nos dépens, Bismarck et l'Italie avec le Vaticau. »

Rome, 17 décembre.

On dément la nouvelle donnée par le journal *Paris*, d'après laquelle le Pape aurait été informé de Madrid que le Prince d'Allemagne lui ferait visite.

C'est aujourd'hui seulement, après l'arrivée du prince, que la communication officielle de son arrivée a été faite au Vatican.

Le Prince sera reçu par le Pape demain, à midi.

On assure que l'audience aura lieu *forma privata*.

Meeting socialiste à New-York

New-York, 17 décembre.

Un grand meeting de travailleurs a eu lieu hier à New-York. Des délégués français y assistaient; ils ont déclaré qu'ils représentaient non-seulement Paris, mais l'Europe entière. M. Most a prononcé un discours très-violent, qui a été accueilli par des cris de : Vive la Commune ! Vive la dynamite !

Meurtre d'un commissaire de police à Vienne

Vienne, 17 décembre.

Hier, à minuit, un commissaire de police nommé Lubek, qui venait d'assister à une réunion d'ouvriers, tenue au restaurant Aschenbrenner, à Florisdorf (faubourg de Vienne), a été tué à quelques pas de la localité qu'il venait de quitter. On ne connaît encore ni le meurtrier, ni les mobiles qui l'ont fait agir.

L'assemblée elle-même s'était passée tranquillement en discussions sur des questions ouvrières.

Ce meurtre a produit une énorme sensation. Ce fonctionnaire jouissait de la confiance du parti ouvrier modéré, et exerçait sur lui une grande influence; on suppose donc qu'il est tombé victime des anarchistes, qui ne pouvaient le souffrir à cause de cette situation exceptionnelle.

La police offre mille florins de récompense pour la découverte des assassins.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Monsieur le Comte de Paris vient de faire parvenir, au comité de la tombola, un bronze d'art, la *Jeanne d'Arc à Domremy*, de Chapu.

Souscription ouverte par le *Journal de Roubaix* en faveur des victimes de la catastrophe du 5 novembre. — *Vingt-et-unième liste*. — M. Gaillet de Paris. Produit d'une quête faite au château d'Eugrie (Aisne) 55,00
Les *Amis-réunis* chez M. Ed. Leveugle, estaminet du *Vieux-Fontenoy*, rue de l'Alma. 14,25
M. P. Dulac, à Fontenay-sous-Bois (Seine) 10,00
Quête faite à la *Descente des fileurs*. . 1,25
Quête faite au *Petit-Roubaix*. . . . 6,00
L'*Union des Travailleurs*. Produit d'une soirée bachique, suivie d'une tombola. 157,70
Total 244,20
Listes précédentes 26204,81
Total général . . . 26449,01

Souscriptions diverses. — Voici la liste des sommes remises à la Mairie pendant la journée du 15 décembre.

Produit d'un assaut d'armes le 2 courant par la société d'Escrime St-Michel, établie chez M. Fouvet, rue de l'Alouette 24.69
Mme Petit-Didier, 145, rue de Renues, à Paris. 50,00
Quête faite dans la Société des Vingt, établie à l'estaminet du *Canon d'or*, à Croix 7,00
81.69
Produits antérieur . . . 30.002.14
Total 30.083.83

Le concert de dimanche. — Un feuillet de l'article consacré au concert de dimanche, a été malheureusement laissé de côté hier par l'ouvrier compositeur dans la précipitation du travail.

Nous nous empressons de l'imprimer aujourd'hui et de compléter ainsi notre compte-rendu. Après avoir rendu hommage au talent de Mme Boulenger, l'auteur de l'article ajoutait :

Nous avons beaucoup admiré le jeu délicat, la méthode sûre, le style expressif des deux charmantes pianistes Mlles Gabrielle Pronvost et Marie Valentin, qui interprétaient, sur deux pianos, le *Carnaval* de Guiraud. Ce magnifique morceau exige une précision de mesure et de doigté qu'on ne peut obtenir que par des études persévérantes, jointes à un sentiment musical très-développé : Mlles Prouvost et Valentin sont arrivées à un résultat merveilleux et ont récolté une ample moisson d'applaudissements, qui leur était bien due.

Le marché au beurre. — Un arrêté de M. le Maire de Roubaix prescrit que le marché au beurre en gros, se tiendra, désormais, au pavillon de la Halle centrale, sur l'emplacement disponible près de la criée et de la penderie des vérifications des viandes, à l'exclusion de tout autre emplacement.

L'explosion du quai de Wattrelos. — L'état des deux blessés, Nys et Bossut, le concierge, s'est amélioré depuis hier. Ils sont tous deux chez eux dernier et sont soignés par deux sœurs de « Bon-Secours ». On avait d'abord eu l'intention de transporter Nys à l'Hôtel-Dieu. Une décision contraire a été prise dans la nuit du dimanche à lundi, après notre départ du lieu de l'explosion ; c'est ce qui nous avait induit en erreur.

MM. Druesne et Denis traitent les deux blessés avec le plus grand dévouement. Ils espèrent sauver Nys ; quant à Bossut, il est hors de danger.

On nous signale comme s'étant beaucoup dévoués, lors de l'accident, MM. François Delwarde, et Henri Vanderligne. Ce sont eux qui sont arrivés les premiers au tissage, après l'explosion ; ils ont porté secours aux trois blessés, et ont éteint les flammes qui se communiquaient aux métiers à tisser.

L'affaire Robert. — Il y a environ 5 à 6 mois, M. Robert, coiffeur à Roubaix, voyait entrer dans son salon, un beau Monsieur tiré à quatre épingles qui, avant de se faire coiffer, demanda une allumette pour allumer son cigare. N'ayant aucun soupçon, M. Robert s'empressa de déférer au désir de son client ; mal lui en prit, car aussitôt le Monsieur bien mis lui dit d'un air farieux : Monsieur, vous avez des allumettes de contrebande, et je vous dresse procès-verbal. C'était un employé des contributions indirectes.

Poursuivi en police correctionnelle, du chef de contrebande de 25 allumettes, M. Robert fut acquitté par le Tribunal de Lille.

Ne se tenant pas pour vaincue la Compagnie interjeta appel devant la Cour de Douai. L'affaire a été appelée à l'audience du 17 décembre des appels correctionnels présidée par M. le conseiller Lemaire.

Me Arige, du barreau de Paris, représentait la Compagnie des allumettes. Me Roche, du barreau de Lille, défendait M. Robert.

La Cour rendra son jugement à l'audience du 27 courant.

L'« Union des travailleurs » a donné, dans son local, Place de la Liberté, une soirée bachique, suivie d'une tombola, au profit des familles des victimes.

La recette a été fructueuse: 157 fr. 70.

Voici la liste de numéros gagnants :

734 - 573 252 - 990—271 - 671 - 823 - 576 - 188 746—160 330—889—868 - 321 - 435.

Les lots non réclamés avant le 15 janvier seront donnés aux pauvres.

Une voleuse de quinze ans. — La police a arrêté, hier, une jeune fille de 15 ans, Anaïs Ducatez, qui avait volé une livre et demie de chocolat, chez un épicier de la rue de la Chapelle-Carette.

TOURCOING

Rixe sanglante. — Vers dix heures 1/2 du soir, une rixe sanglante a eu lieu rue des Coulons, chez un sieur Louis Gélis, cabaretier.

Les combattants étaient d'une part : Louis Leman, débourreur, rue Neuve ; Henri Leman, débourreur, rue des Molles briques ; Amand Leman, garçon de magasin ; Arthur Leman, rattacheur, Désiré Leman, aussi rattacheur.

D'autre part : J.-B. Verne, fileur, rue des Coulons ; Jules Dubois, fondeur, même rue ; Louis Gélis, cabaretier, rue des Carliers ; Théodore Catteau, fileur, même rue et Jules Paco, rattacheur, rue Notre-Dame.

La famille Leman, composée du père et de quatre enfants a eu le dessus. Ses adversaires ont été très-maltraités: Verne le plus malheureux de tous, a eu la machoire brisée, une foulure au pied, la face toute meurtrie et un coup de couteau à la joue.

Les autres portent les traces de coups de poings et de coups de pieds.

La famille Leman est très-mal notée.

Coups. — Deux inconnus sont entrés dans l'estaminet du sieur Vanesland, rue de la Latte.

Après s'être fait servir différentes consommations, ils ont refusé de les payer.

Comme la cabaretière, qui était seule, insistait pour toucher ce qui lui était dû, ces deux mauvais sujets la rouèrent de coups et prirent la fuite.

Accident de voiture. — Un cheval attelé à la voiture de M. X... a refusé d'obéir à son conducteur.

Au lieu d'avancer il a reculé, et le derrière de la voiture a enfoncé la vitrine du magasin de M. Glorieux, rue de Lille.

Le dommage est estimé 150 francs.

Agression. — Vandendoncke, garçon boucher, demeurant rue Neuve-de-Roubaix, a été attaqué hier soir, au moment où il se disposait à entrer chez lui, par deux individus qui lui ont asséné sur la tête plusieurs coups très violents.

Vanderdoncke ne connaît pas ses agresseurs.

Accident. — Alphonse Devos, de Tourcoing, a été renversé par la voiture de M. Delcourt, teinturier.

Dans sa chûte, Devos s'est fait une blessure à l'œil.

LILLE

Le crime de Molenbeck-Saint-Jean

Arrestation de l'assassin

On n'a pas oublié le drame atroce qui il y a environ un an, jeta la consternation dans le faubourg de Molenbeck-Saint-Jean lez-Bruxelles. Une petite fille de 10 à 11 ans, assassinée, était trouvée dans un sac au coin d'une rue. De l'enquête immédiatement ouverte, il résulta que la pauvre enfant avait été attirée dans une chambre par le coupable qui, pour assouvir son désir immonde l'avait tuée et que pour se débarrasser du cadavre il l'avait enfermé dans un sac et jeté sur le pavé comme un tas d'immondices.

Tous les policiers bruxellois se mirent en campagne pour trouver le coupable. De nombreuses arrestations furent opérées et l'un après l'autre tous les individus soupçonnés furent relâchés. La police belge offrit une prime de 25,000 francs à celui qui découvrirait le criminel. Mais jusqu'ici promesses ou recherches n'avaient pas eu de meilleurs résultats.

LA DÉNONCIATION

Hier, vers onze heures du soir François Verbeck chauffeur à l'usine à gaz de Vauban, à Lille vint déclarer au commissaire de permanence qu'un nommé Verstracte vivant à Lille, rue d'Austerlitz, 92, sous le nom de Ghyselinck, porteur d'un livret qui ne lui appartient pas, tenait des propos très compromettants dans un estaminet de la rue des Postes. Chaque fois que ce prétendu Ghyselinck s'enivre, il parle du crime de Molenbeck et déclare qu'on ne saura jamais le coupable. Tout fait supposer à Verbeck que le vrai coupable est celui qui en parle si fréquemment et pour qui cette idée est comme une obsession.

L'ARRESTATION

Immédiatement l'agent de sûreté Vanderpoart, partit avec Verbeck, s'attabla à côté du faux Ghyselinck en état d'ivresse, et le fit causer.

Sans qu'il fut possible de l'amener à s'expliquer cet homme prenait des airs entendus, dès qu'on parlait du crime, et riait aux éclats, en répétant que jamais on n'arrêterait le coupable.

La cabaretière affirma à l'agent que, pendant toute la soirée, il avait tenu des propos semblables, et qu'il avait, en outre, déclaré qu'il était temps pour lui de quitter Lille et qu'il partirait demain.

On procéda alors à l'arrestation de l'inculpé qui malgré son ivresse, fit une défense énergique.

Deux consommateurs furent obligés de prêter main-forte à l'agent qui à deux heures ce matin, remettait le pseudo-Ghyselinck entre les mains du commissaire.

L'INCULPÉ

L'inculpé est encore ivre au moment où il est conduit au poste de permanence.

Il porte une chemise de toile à lignes bleues ouverte sur la poitrine nue, un paletot noir, un pantalon de velours jannâtre et une casquette de soie. Ses vêtements, converts de bone des pieds à la tête indiquent qu'il a dû plusieurs fois rouler dans les ruisseaux pendant la soirée.

La tête est bestiale, bien que maigre et osseuse, les lèvres rouges et pincées, l'œil, petit et insignifiant, prend une expression méchante quand les sourcils se froncent ; les cheveux sont châtain-cendrés, le teint couleur de cierge.

L'INTERROGATOIRE

M. le commissaire interroge le prévenu qui déclare se nommer Jean Vanderstraeten; il est âgé de 48 ans, né à Ghcreghem, près d'Aoste; il était autrefois garçon brasseur; il a quitté, hier, les ateliers d'une fabrique de banc de céruse boulevard Montebello. Il était à Molembeck lorsque le crime a été commis, il n'a quitté le pays qu'un mois après.

C'est en riant aux éclats qu'il raconte combien il y a eu d'individus arrêtés mais il prétend n'être pas coupable. En le fouillant on a trouvé dans sa poche un livret au nom de François Ghyselinck âgé de 60 ans.

Il ne peut expliquer d'abord comment il est possesseur de ce livret.

C'est pour trouver plus facilement du travail qu'il a changé de nom.

Comme le commissaire lui demande comment son vrai nom pouvait l'empêcher de trouver à s'occuper, il répond que le livret qu'il porte il l'a trouvé.

Il avait vivement recommandé à un de ses anciens camarades de régiment, demeurant à Lille de ne pas faire connaître son vrai nom; lorsqu'on lui en demande la raison il ne répond plus.

M. le commissaire Desbants le ramène avec beaucoup d'adresse sur le fait du crime. Tout ce qu'il peut en obtenir, c'est qu'on a joliment parlé de cette affaire.

Lorsqu'on le presse de questions il a l'air de ne plus comprendre, détourne la conversation ou se tait brusquement et fronce les sourcils.

En somme, après trois quarts d'heure d'interrogatoire, M. Desbants n'a pu obtenir aucun aveu.

Mais les présomptions les plus graves, qui, très-probablement, se changeront aujourd'hui en certitude absolue, pèsent sur Vanderstraten, qui a été écroué à la chambre de sûreté.

L'interrogatoire sera repris dans la matinée.

M. le commissaire central a immédiatement télégraphié au parquet de Bruxelles.

M. Méline, ministre du commerce, est retourné à Paris, lundi, par le train de 6 heures 1/2 du soir.

Ecole des Arts et Métiers. — Par délibération des 12 mai 1882 et 29 juin 1883. le Conseil municipal a autorisé l'administration à céder gratuitement à l'Etat un terrain de 24,939 m. 2, compris entre le boulevard Louis XIV, la rue Kleber, la rue Nouvelle et une rue à ouvrir parallèlement au boulevard des Ecoles, pour l'établissement d'une Ecole des Arts et métiers.

En exécution de l'article 1er de l'ordonnance du 18 décembre 1838, le maire informe ses concitoyens qu'ils peuvent se présenter au secrétariat de la mairie, pour prendre connaissance de ladite délibération, conformément à l'article 22 de la loi du 5 mai 1855.

Le parricide de La Madeleine. — Le parricide de La Madeleine a été conduit hier sur les lieux du crime à une heure de l'après-midi. Il a été longuement interrogé et malgré les bruits qui avaient couru sur les aveux qu'il aurait fait, il a maintenu hier toute sa première version, rapportant avec des détails très-nombreux comment la scène s'est passée, et prétendant qu'en frappant sur sa mère il croyait frapper sur un homme déguisé en femme. Son système de défense a cependant ce défaut, c'est qu'il semble indiquer un individu en pleine possession de sa raison, puisque dans la version qu'il donne il ne néglige aucun détail.

M. Dubuisson, architecte a dessiné les plans de la maison.

Il était près de six heures du soir quand l'instruction a été terminée.

Mort subite. — L'individu trouvé mort dans un wagon du train venant de Belgique est un ouvrier monteur de M. Cail-Détournay, à Neuville-sur-Escaut, près Lourches.

Le Congrès de Géographie de Douai

La distribution des récompenses aux lauréats de l'Exposition de Géographie qui a eu lieu à Douai il y a quelques mois, a été faite dimanche dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

M. Nolen, recteur de l'Académie de Douai présidait. Il avait à sa droite : MM. H. Cons, et J. de Guerne, secrétaires ; à sa gauche, MM. Chevalier, directeur de la Banque de France, le nouveau trésorier général de l'Union géographique, élu hier ; Cornet, inspecteur d'Académie à Mézières (Ardennes) ; Desjardins, doyen des lettres à Douai ; Zeller, inspecteur d'Académie à Laon ; Triff, proviseur du Lycée de St-Omer ; Lemoigne proviseur du Lycée de St-Quentin ; Brau de St-Pol ; Lias, explorateur lauréat, le conférencier de mercredi prochain. On remarquait encore nombre d'inspecteurs primaires, des délégués des Sociétés d'Amiens, Arras, Béthune, Calais, Valenciennes, etc., etc.

On regrettait généralement l'absence de certains fonctionnaires de notre ville, on s'étonnait de n'y voir aucune représentation de l'administration locale lorsque tant d'étrangers répondaient par leur présence, à l'invitation d'une Société qui honore le plus la ville de Douai.

Cette abstention soulevait des critiques, tant au point de vue du devoir des représentants de la ville, que de l'impression à laisser aux étrangers qui nous visitent. Ces questions de patriotisme local sont trop élémentaires. Qu'on nous permette de ne pas insister. L'effet est déplorable.

Après une allocution de M. Nolen, la parole est ensuite donnée à MM. H. Cons et J. de Guerne, secrétaires qui proclament les distinctions accordées.

Voici celles qui ont été méritées par les exposants du Nord et du Pas-de-Calais :

Ire section : Amateurs ; *Diplômes d'honneur*. — MM. Paul Desmarets, directeur de l'observatoire de Douai ; Delaval, ingénieur à Aniche ; Delattre père et fils de Dorignies ; Waquez-Lalo, géographe à Loos ; Rivière, bibliothécaire de la ville de Douai. (Ce dernier diplome a été attribué au titulaire par l'Union Géographique de Douai).

Médailles de 1re classe. — MM. Edouard Mariage, de Valenciennes ; Pierre Duriau, de Douai.

Médailles de 2e classe. — M. Lelièvre, de Douai ; Fockeu de Lille, Vanhoeydone, Horoy, et l'Ecole des maîtres mineurs, de Douai.

Médailles de 3me classe. — Ardonin du Mazet, de Lille ; Cambessédès, de Douai ;

Mentions honorables. — MM. Landrin de Fauquembergues ; Agache, de Lille ; Edouard Dubois, d'Avesnes,

Exposition scolaire. *Diplômes d'honneur*. — MM. Dumont et ses adjoints ; instituteur à St-Omer ; Fockeu et ses adjoints de Lille; Herlem, d'Hautmont.

Médaille de 1re classe. — MM. Défossé, de Dunkerque ; Coquelin, de Lens ; Pannequin et Brabant, de Liévin ; Ragache, de Saint-Omer ; Delplace, de Noyelles.

Médailles de 2e classe. — MM. Legrand, de Verton ; François, de Douai ; Chrétien, de Saint-Pierre-les-Calais ;

Médailles de 3e classe. — MM. Riquier et Duchenne, d'Haubourdin; Béthencourt de Noyelles, Machuel et son adjoint à Rieux ; Nent à Hondschoote ; Valentin à Baudricourt (Pas-de-Calais.)

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Je désirerais vivement ne plus voir mon nom mêlé à la discussion qu'a fait naître le récent suicide dont le passage à niveau de l'*Allumette* a été le théâtre.

Ce terrible drame dont j'ai été le témoin, ne s'effacera jamais de ma mémoire.

Pendant vingt minutes, j'ai vu un vieillard aux cheveux blancs lutter contre son fils, pour l'empêcher de se suicider, et cela, en présence de nombreuses personnes, qui prétendent n'avoir pu maîtriser ce malheureux.

A qui fera-t-on croire que dix hommes ne sont pas de force à empêcher un garçon de 27 ans de se jeter au devant d'un train ?

Et ils étaient plus de dix, car la lettre qui vous a été adressé était signée de six d'entre eux. Et ils s'offrent de vous donner d'autres noms.

Et puis ; pourquoi le cantonnier au lieu d'escalader la barrière et de se sauver dans la direction de Croix, n'a-t-il pas été au devant du train venant de Roubaix faire les signaux d'arrêt.

Je crois que les spectateurs de ce suicide auraient bien fait de ne pas livrer leurs noms à la publicité.

Quand je me suis adressée à un monsieur dont j'ignore le nom, mais qui est, je crois, un marchand de paille du Blanc-Seau, pour le prier de lier M. Crève, celui-ci mordait tout le monde et personne n'osait s'approcher.

Je me suis alors avancée vers la barrière et j'ai parlé à M. Crève dans sa langue maternelle (le flamand) mais il ne m'a répondu que par des propos incohérents. Ce n'est que lorsque le train a été signalé que le jeune fou est devenu furieux.

La scène qui s'est passée alors a été telle que je renonce à vous la décrire. Je me souviens surtout au milieu d'autres détails de cet épouvantable événement d'avoir vu sur la voie les débris d'un corps humain et conduit le pauvre père Crève dans une épicerie voisine.

Je laisse au public le soin de juger la conduite des six signataires de la lettre qui vous a été adressée et qui avec les nombreux témoins de cette scène ne se sont pas trouvés en force pour maîtriser un égaré.

Quoi qu'ils disent désormais, je ne leur répondrai plus.

Veuillez agréer, etc.

Epse Debruyn.
Sage-femme, rue de l'Epeule, 100.

LA GRÈVE D'ANZIN

Anzin, 17 décembre.

Les quatre cents ouvriers d'Anzin qui avaient annoncé l'intention de déclarer la grève sont descendus dans les mines ce matin et se sont mis au travail comme à l'ordinaire.

NORD

Dunkerque. — La drague à pu être renflouée à une heure de l'après-midi. Les travaux ont été menés avec un dévonement exceptionnel par les officiers de port, entr'autres M. Devries et les ouvriers. M. Léchalas, inspecteur des ponts-et-chaussés, était venu de Paris et assistait au sauvetage.

Actuellement la drague est encore gênante pour le service du port, mais quelques heures suffiront pour rendre cet obstacle complètement inoffensif.

On s'attend à ce que dès demain les navires en rade puissent effectuer leur entrée.

Le Cateau. — Une grève vient de se déclarer au Cateau. Les ouvriers tisseurs de la fabrique du Palais appartenant à MM. Chantrieul et Lempereur, ont quitté les ateliers. La cause est dans une diminution de 7 c. à la pièce qu'on veut leur imposer. Voilà déjà trois jours que cette situation persiste. Tous les ouvriers se réunissent à la porte de la fabrique.

Denain. — La réunion générale des membres du syndicat des mines de Denain aura lieu dimanche prochain. On compte sur 1.500 assistants. Les autorités des mines pourront y prendre part.

A la suite de la réunion d'hier, tous les mineurs de la fosse Chabaud-Latour, sauf 18 sont descendus au travail ce matin.

PAS-DE-CALAIS

Boulogne. — On écrit de Boulogne, le 17 décembre :

L'entrée du port a été interdite par suite d'un accident survenu aux portes des écluses du bassin à flot.

Etat-Civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 16 décembre. — Marguerite Delcourt, rue d'Alma, Jort Fraez, 73. — Marthe Leconte, rue de Mouveaux, 12. — Marguerite et Arthur Bourgoin, jumeaux, rue des Longues Haies prolongée, 302. — Georges Delbarre, rue de Naples, cour Devienne, 5. — Felix Carré, rue Rollin, 24. — Berthe Isaac, Grande Rue, fort Mulliez, 15. — Berthe Demulder, rue de la Perche, cour Cornille, 12. — Flore Barley, rue Denain, 25. — Joséphine Bloquian, rue Turgot, 104. — Jean Roos, rue Bayart, 25. — Jeanne Vandewalle, rue de la Barbe d'or, 2. — Emile Meeschaert, rue Inkermann, 165. — Charles Eggremont, rue de l'Epeule, 24. — Victoire Roges, rue de Meuveaux, 10. — Blanche Derudder, rue du Tilleul, cour St Joseph, 2. — Henri Descamps, rue de Lannoy, 85.

Déclarations de décès du 16 décembre. — Séraphine Delebecque, 5 mois, rue Balla 3. — Marie Champion, 1 an, rue de Tourcoing, 3e cour Flipo, 5. — Louis Leroy, 62 ans tisserand, rue du Tilleul, cour Buzon, 2. — Kléber Gheldhof, 2 mois, rue d'Arcole, 9. — Dazbeck, présenté sans vie, quai de Wattrelos, maisons Nyckees, derrière le bureau des douanes. — Edmond Hayoit, 2 ans, rue Voltaire, cour Voltaire, 1.

Publications de mariages du 16 décembre. — Emile Debel, tisserand et Zoé Deloof, tisserande. — Jean Delil, mécanicien et Clotilde Delanoit, couturière. — Louis Lecomte, tisserand et Marie Malfait, tisserande. — Louis Geldef, tisserand et Marie Mescaert, soigneuse. — Napoléon Milecamp, rentreur et Adolie Willem, soigneuse. — Gustave Vanaudenaerde, chaudronnier en fer et Hortense Vantroys, sans profession. — Louis Ronte, apprêteur et Clémence Lorthioir, soigneuse. — Edouard Naessens, imprimeur et Charlotte Bindryckx, soigneuse. — Henri Dooms, ajusteur et Marie Dhont, peigneuse. — Bernardin Hasbroucq, peintre et Flore Tassart, dévideuse. — Léopold Lefebvre, fileur et Catherine Fourlinnie, soigneuse. — Gustave Capelle, menuisier et Amélie Tonchart, directrice d'asile. — Gustave Gœthals, ouvrier de fabrique et Rosalie Strebbe, ouvrière de fabrique. — Alphonse Desobry, tisserand et Flore Delecroix, ménagère.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances des familles DETHIER DRÈZE et FABRY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Catherine Joséphine LEJEUNE-VINCENT, veuve en premières noces de Monsieur Nicolas-Antoine DRÈZE, et en secondes noces de Monsieur Xavier FABRY, laquelle est pieusement décédée à Roubaix, le 17 décembre 1883, dans sa 77e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le mercredi 19 courant, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 20 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, d'où son corps sera transporté à Dijon.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fleurs, 6.

Des Obsèques Solennelles seront célébrées ultérieurement dans l'église paroissiale de Mont-Dijon.

Les amis et connaissances de la famille COUTHIER-CASTELAIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Paul-Alfred COUTHIER, décédé subitement à Roubaix, le 17 décembre 1883, dans sa 17e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le mercredi 19 courant, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 20 dudit mois, à 8 heures 3/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, estaminet Au Chinois, Place Verte.

Les amis et connaissances de la famille D'HAENE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François-Joseph D'HAENE, décédé à Roubaix, le 17 décembre 1883, à l'âge de 26 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 19 courant, à 9 heures, en l'église Notre Dame, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 18, à 3 heures 1/2. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 20 décembre 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor-Jules GUISSET, époux de Dame Palmyre DUTILLEUL, décédé à Roubaix, le 13 novembre 1883, dans sa 40e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 20 décembre 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Louise DELMARQUETTE, victime de l'accident de la rue des Filatures, décédée à Roubaix, le 5 novembre 1883, à l'âge de 17 ans et 4 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille MASUREL-SCRÉPEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Cécile-Aline SCRÉPEL, décédée pieusement à Roubaix, le 16 décembre 1883, dans sa 49e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 18 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 19 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue de Tourcoing, 6.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître Autel de l'église Saint Martin, à Roubaix, le jeudi 17 décembre 1883, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis Alphonse François-Joseph WATINE, Chevalier de la Légion-d'Honneur, président du Conseil des Prud'hommes et ancien adjoint au maire de Roubaix, époux de Dame Elisa WATTINNE, pieusement décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de soixante-neuf ans et 2 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint Martin, à Roubaix, le mercredi 19 décembre 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Flore-Julienne DELÉTOILE, épouse de Monsieur Louis SELOSSE, décédée à Roubaix, le 14 novembre 1883, à l'âge de 23 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint Martin, à Roubaix, le mercredi 19 décembre 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Maria BRASSARD, épouse de Monsieur Lucien LECHANTRE, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1882, à l'âge de 35 ans. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

Courtrai. — *La magistrature à poigne*. — Il a été plaidé au mois de novembre dernier, devant le tribunal correctionnel de Courtrai, une cause qui jette un singulier jour sur les procédés de certains magistrats « chers au cœur de M. Bara ». En juin dernier, le procureur du roi de Courtrai, M. Verdeyn-Vanrymenant, fit, à la suite d'une plainte anonyme, une descente de justice au local de l'école libre. Naturellement la descente avait lieu en grand apparat. La lettre anonyme accusait les professeurs de l'école libre de coups et blessures. Après quatre heures d'enquête, M. le procureur du roi put se retirer triomphant. Il se croyait à la tête de *quatre-vingts* délits, à charge de tous les professeurs de l'école libre, c'est-à-dire à charge de trois les professeurs-prêtres, MM. Bouquet, Claeys et Calmeyn, et de deux professeurs laïques, MM. A. Devos et Desmet. Cette victoire a duré ce que durent les roses. Le 12 novembre dernier, le tribunal de Courtrai rendait un jugement — frappé d'appel par le ministère public — acquittant les trois professeurs-prêtres, MM. Bouquet, Claeys et Calmeyn, condamnant à des amendes de 15 à 50 francs et à un huitième des frais M. A. Devos, à une amende de 26 francs et à un huitième des frais M. Desmet.

Mais voici, dit la *Patrie* de Bruges, quelques traits particulièrement topiques révélés par les plaidoiries des avocats